

Demande de permis de construire (P)
N° CAMAC : 237003

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat

1. **Commune (*) :** St-Sulpice (Vaud)
2. Lieu-dit :
- et/ou adresse (*) : Chemin de l'Ochettaz, 12
3. Coordonnées (E / N) (*) : 2532294 / 1151618 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)
4. No de parcelles (*) : 212
5. No ECA :
6. Note recen. architectural :

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)7. **Propriétaire (*) :**

Nom, Prénom :	FONDATION DU DENANTOU	Raison sociale :
Adresse :	Chemin des Blettes 39	Tél. : 021 345 36 36
NPA / Localité :	1997 HAUTE-NENDAZ	E-mail : info@pbbg.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8. **Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)**

Projet nécessitant :	<input type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	RAPHAËL DESSIMOZ	N° REG :	34342
Profession :	Architecte Dipl. EPFL		
Raison sociale :	DESSIMOZ ARCHITECTES	E-mail :	info@dessimoz.archi
Adresse :	Avenue d'Ouchy 19	Tél. :	021 601 15 25
NPA / Localité :	1006 LAUSANNE	Fax :	

9. **Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)**

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. **Description de l'ouvrage (*) :**

Construction d'un immeuble de 6 logements

11. **Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)**

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non

b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)

c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection

13. a) Le projet implique un défrichement de [m²] *(cocher aussi la question 105a.)*

b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie *(pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)*

c) Le projet implique une atteinte à un biotope *(voir aussi la question N° 107)*

14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : *(voir la question N° 38)* I II III IV

15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)

16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :

17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du**au**

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*) :

- 01 CFF
- 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
- 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
- 05 Office fédéral des routes (OFROU)
- 07 Swisscom
- 08 La Poste
- 10 Canton
- 11 Entreprise de droit public d'un canton
- 15 Commune
- 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
- 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
- 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
- 23 Caisse maladie, SUVA
- 24 Banque, fond immobilier, holding financière
- 31 Usine d'électricité privée
- 32 Usine à gaz privée
- 33 Chemin de fer privé
- 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
- 42 Coopérative de logement
- 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
- 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
- 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
- 61 Particulier et hoirie
- 63 Organisation internationale, ambassade
- 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : FONDATION DU DENANTOU

Raison sociale :

Adresse : Chemin des Blettes 39

Tél. : 021 345 36 36

NPA / Localité : 1997 HAUTE-NENDAZ

E-mail : info@pbbg.ch

21. Direction des travaux (*) :

Nom, Prénom : RAPHAËL DESSIMOZ

Raison sociale : DESSIMOZ ARCHITECTES

Adresse : Avenue d'Ouchy 19

Tél. : 0216011525

NPA / Localité : 1006 LAUSANNE

E-mail : info@dessimoz.archi

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction ([aide](#)) (*) : Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière

31. Type d'ouvrage (*) :

Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau 12 Usines d'électricité et réseaux 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques 14 Chauffage à distance 19 Autre 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux uséesElimination des déchets 22 Ordures ménagères 23 Autres déchetsInfrastructure routière, parking 31 Routes nationales 32 Routes cantonales 33 Routes communales 34 Route, place de stationnement 35 Parking couvertAutre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare) 42 Constructions pour les bus et tramway 43 Constructions pour la navigation 44 Constructions pour les transports aériens 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie) 49 Autres constructions vouées aux transports

Demande de permis de construire (P) - 237003

Education, recherche, santé, loisirs, culture	<input type="checkbox"/> 51 Ecole, système d'éducation (jusqu au niveau maturité)
	<input type="checkbox"/> 52 Formation supérieure ou recherche
	<input type="checkbox"/> 53 Hôpital
	<input type="checkbox"/> 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
	<input type="checkbox"/> 55 Autre établissement de santé spécialisé
	<input type="checkbox"/> 56 Installation de loisirs et de tourisme
	<input type="checkbox"/> 57 Eglise et bâtiment à but religieux
	<input type="checkbox"/> 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
Autres infrastructures	<input type="checkbox"/> 59 Salles omnisports et salles de sport
	<input type="checkbox"/> 61 Aménagement de berges et barrages
	<input type="checkbox"/> 62 Constructions pour la défense nationale
	<input type="checkbox"/> 69 Autres infrastructures
	<input type="checkbox"/> 71 Maison individuelle à un logement, isolée
	<input type="checkbox"/> 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
	<input checked="" type="checkbox"/> 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
	<input type="checkbox"/> 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
	<input type="checkbox"/> 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
	<input type="checkbox"/> 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
	<input type="checkbox"/> 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
Agriculture, sylviculture	<input type="checkbox"/> 81 Construction agricole
	<input type="checkbox"/> 82 Construction sylvicole
	<input type="checkbox"/> 83 Améliorations foncières
Industrie, artisanat, commerce, services, administration	<input type="checkbox"/> 91 Fabrique, usine, atelier
	<input type="checkbox"/> 92 Halle, dépôt, silo, citerne
	<input type="checkbox"/> 93 Bât. administratif, bureaux
	<input type="checkbox"/> 94 Bât. commercial, magasin
	<input type="checkbox"/> 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
	<input type="checkbox"/> 96 Autres hébergements de courte durée
	<input type="checkbox"/> 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

<input type="checkbox"/> 5 m	<input type="checkbox"/> 10 m	<input checked="" type="checkbox"/> 25 m	<input type="checkbox"/> 50 m
<input type="checkbox"/> 100 m	<input type="checkbox"/> 250 m	<input type="checkbox"/> 500 m	<input type="checkbox"/> 1000 m

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : Zone centrale 15 LAT (Zone village)

36. Secteur de protection des eaux : Au üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
(joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projétée
 Distance [m] : 77

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projété
 b) Différenciés Existant Projété
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	2179	0	0	2179
61. Surface totale en zone à bâti [m ²] (A)	2179	0	0	2179
62. Surface bâtie [m ²] (B)	219	234	0	453
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	682	625	0	1307
dont consacrée au logement [m ²]	682	625	0	1307
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65. Cube SIA [m ³]	3384	3451	0	6835
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] <i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	3400000	CFC 1 à 5 [CHF]		
<i>Honoraires et TVA compris</i>				

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	1	Avec logements	6	Sans logements
Nb total de bâtiments transformés	0			
Nb total de bâtiments démolis	0			

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	4	0	0	4
81. Couverts, garages extérieurs	0	6	0	6
82. Places non couvertes	8		2	6
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>	12	4	0	16
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>	0	14	0	14

Demande de permis de construire (P) - 237003

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1 Type de travaux ([aide](#)) (*) : Nouveau bâtiment
Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

<input type="checkbox"/> Assainissement énergétique	<input type="checkbox"/> Assainissement système de chauffage	<input type="checkbox"/> Transformations / rénovations intérieures
<input type="checkbox"/> Changement d'affectation	<input type="checkbox"/> Agrandissement chauffé	<input type="checkbox"/> Agrandissement non chauffé
<input type="checkbox"/> Installation solaire thermique	<input type="checkbox"/> Installation solaire photovoltaïque	<input type="checkbox"/> Autres travaux de transformation

B2 N° de parcelle (*) : 212

B3 N° ECA :
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.

B4 Rue/lieu (*) : Chemin de l'Ochettaz, 12

B5 Dénomination du bâtiment :

B6 Nombre d'entrées avec adresse : 1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiments à plusieurs logements, exclusivement à usage d'habitation

Classe : Immeubles à trois logements et plus

B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 234

B9 Surface brute utile des planchers [m²] : 838

B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : 650 Pour les activités [m²] : 0

B11 Cube SIA [m³] : 3451

B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 5

B13 Nombre total de logements après travaux (*) : 6

Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	1	Nb 3 pce :	1
Nb 4 pce : 3	Nb 5 pce : 1		Nb 6 pce ou plus :	

B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: [lien](#)

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] : 20

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :

Pour générateur principal: Sonde géothermique

Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Principal: Pompe à chaleur PAC

Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Pour générateur principal: Sonde géothermique

Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : Oui Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)

102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtrir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (*)

102.2 Travaux situés hors zone à bâtrir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtrir) (*)

102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A

102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtrir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B

102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)

102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection

103. Dans l'aire forestière

104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt

105. a) Le projet implique un défrichement de [m²] :
(cocher aussi la question N° 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.
(voir aussi la question 13b)

106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN

La carte des dangers naturels doit être consultée sur le [guichet cartographique cantonal](#).

- Inondations par crues des cours d'eau (INO) <input type="checkbox"/>	- Chutes de pierres et blocs (CPB) <input type="checkbox"/>
- Laves torrentielles (LTO) <input type="checkbox"/>	- Effondrement ou affaissement (EFF) <input type="checkbox"/>
- Glissement de terrain permanent (GPP) <input type="checkbox"/>	- Avalanches (AVA) <input type="checkbox"/>
- Glissement de terrain spontané (GSS) <input type="checkbox"/>	- Ruissellement (RUI) <input checked="" type="checkbox"/>
- Inondations par remontée de lac (LAC) <input type="checkbox"/>	

IMPORTANT : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le **formulaire 43 DN** pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.

Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.

106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident

107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)

108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage

110. Dans une région archéologique

111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtrir, voir questions 12 et 102)

Préservation et promotion du parc locatif

Démolition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants
Les questions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués en dernier lieu, même vacants

112.1 a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux. 53

b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif. 53

112.2 Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu. 53 B

112.3 Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense). 53 C

Reconnaissance de logement d'utilité publique

112.4 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

- Logements à loyers modérés (LLM) 54
- Logements adaptés avec accompagnement (LADA) 54
- Logements étudiants (LE) 54
- Logements à loyers abordables (LLA) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire) Annexe

114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux

Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)

116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûtement

Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)

117. Déversement des eaux météoriques
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)

118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.) Ouvrage d'infiltration

119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité

120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

Eaux usées

121. Evacuation sans passer par une STEP

122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité

123. Raccordement à la fosse à purin 52

Réseaux routier et ferroviaire

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité) 62

125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci

126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale

127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF) Annexe

128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES

Locaux occupant des travailleurs

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour la production en série 43, 51, 64
 43, 51, 64

151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art. 1 OLT4) 43, 51, 64

152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail 51

Environnement

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE) 64

154. Installations de production d'énergie (EIE)
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon
 Raffinerie de pétrole
 Installation géothermique (plus de 5 MWth)
 Installation thermique (plus de 100 MWth)
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon 43, 64

Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales

155. Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux 43

156. Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale 43

157. Grands magasins, centres commerciaux 43
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :
 Surface de vente effective (*sans les entrepôts et les parkings*)
 Inférieure à 2000 m²
 De 2000 à 5000 m²
 Supérieure à 5000 m² (EIE)
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²

170. Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau 43

Métaux et machines

158. Métaux et machines 43, 64
 Aciéries (EIE) Vieux métaux (EIE)
 Aluminium (EIE) Métaux non ferreux (EIE)

Bois Annexes

159. Bois et traitement du bois 43, 64
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrains 43, 64
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)
 Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 l/an) (EIE) Synthèse de produits

161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérum et de vaccins 43, 64

162. Produits plastiques ou en caoutchouc 43, 64

Alimentation

163. Produits alimentaires 43

164. Produits agro-alimentaires 43, 64

Autres matériaux

165. Arts graphiques 43, 64

166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement 43, 64

167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques 43, 64

168. Textiles, habillement, cuir 43, 64

169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) 43, 64
 Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP

Terrassements, dépôts d'excavation et décharges

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³

207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ? Concept de gestion des sols

201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)

202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets

204. Installations de traitement des déchets 43
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)

205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)

206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration 51

Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 100 m³
 Retenue au dessus du terrain naturel
 Volume d'eau permanent m³ :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250. Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	[]	43	
251. Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	[]	43, 52	
252. Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	[]	43, 52	
253. Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	[]	43, 52	
254. Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	[]		
255. Fosses à purin	[]	52	
256. Fumières	[]	52	
257. Silos à fourrage	[]	43	
258. Installations de biogaz.	[]	43	
259. Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64	
P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL			
Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil			
300. Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	[]	21, 43	
301. Ecoles,paramédicales	[]	43, 64	
302. Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	[]	43, 64	
303. Etablissements pour mineurs	[]	43, 64	
304. Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	[]	43, 64	
305. Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	[]	43, 64, 73	
306. Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	[]	43, 64	
Laboratoires et cabinets			
307. Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	[]	43, 64	
308. Cabinets et instituts de physiothérapie	[]	43	
309. Cabinets et cliniques vétérinaires	[]	43, 64	
310. Laboratoires d'analyses vétérinaires	[]	43, 64	
312. Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	[]	43	
Cimetières			
311. Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	[]	43	
Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS			
Sport			
340. Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	[]		
350. Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	[]		
351. Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	[]		
352. Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	[]		
353. Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	[]		
354. Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	[]		
355. Stands de tir [] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)			

Demande de permis de construire (P) - 237003

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [] eau non chauffée	32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²	32, EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²	32, EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée	
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²	EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²	EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface	EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	[]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (<i>joindre le préavis du Concordat des téléskis</i>) départ : / arrivée : /	[]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[]	43
365.	Places de jeux	[]	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome <i>Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne</i>	[]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (<i>intérieur, souterrain ou en toiture</i>)	[]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (<i>terrain ou bâtiment</i>)	[]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	[]	64
404.	Garages professionnels	[]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[]	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (<i>incendie, explosion, pollution, intoxication etc.</i>) [] Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE) [] Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)	43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[] 63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[] 43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[] 43, 64
411.	Traitements, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (<i>eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage</i>)	[] 64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation <i>(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)</i> Installation nouvelle Modification d'installation existante	[]	Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (<i>à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT</i>)	[]	ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	[]	

Substances, produits et déchets spéciaux

Annexes

416. Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux []
 Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE)
 Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE)
 Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)

417. Entreprises avec micro-organismes []

418. Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM []
 (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)

S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS

Abri de protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)

454. Construction d'un abri PCI	[]	46
455. Dispense de construction d'un abri PCI	[X]	45

T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)

500. L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) [] Annexe
(cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact)
L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape []
(plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation)

G. ANNEXES

90.	a) Plans	Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*)	[X]
		Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50)	[X]
		Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier	[X]
		Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées)	[X]
		Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé	[X]
		Dessins de toutes les façades	[X]
		En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation	

90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)	Demandé		
		M	ME	Fourni
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	2	2	2
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	0	0	0
	Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2	2	2

91. Documents	Comm.	CAMAC	Fourni
Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)	2	0	
Procuration remise au mandataire			
Etablie par : <input type="checkbox"/> Propriétaire	2	0	
<input type="checkbox"/> Promettant acquéreur			
<input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage			
Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	
Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	
Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	
Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	
Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	
Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	
Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	
Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	
Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	
Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	
Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	
Concept de gestion des sols	2	0	
Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	

92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié	2	0	<input checked="" type="checkbox"/>
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	<input type="checkbox"/>
	Préavis du Concordat des téleskis	2	0	<input type="checkbox"/>
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	<input type="checkbox"/>

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : *Haute-Nendaz, le 12.1.2026*

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans : **DESSIMOZ** ARCHITECTES

Avenue d'Ouchy
Lausanne

19
10 06

11.21.01.15.21
www.dessimoz.archi

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) : FONDATION DU DENANTOU

Prénom :

FONDATION DU DENANTOU

Raison sociale :

Tél. :

0213453636

Adresse, N° (*) : Chemin des Blettes

39

E-mail :

info@pbbg.ch

N° postal (*) : 1997

Localité (*) :

HAUTE-NENDAZ

Lieu, date et signature (*) : *Haute-Nendaz, le 12.1.2026*

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promenant acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du **28.01.26** au **26.02.26**

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : *Nathalie Meier* Tél. (*) : **021 694.33.60** Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures : *Haute-Nendaz*



PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUÊTE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Demande de permis de construire (P) - 237003**Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête****Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom :	FONDATION DU DENANTOU	RAISON SOCIALE :
Adresse :	Chemin des Blettes 39	
Tél. :	021 345 36 36	E-mail :
NPA :	1997	LOCALITE :

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	RAPHAËL DESSIMOZ	RAISON SOCIALE :	DESSIMOZ ARCHITECTES
Adresse :	Avenue d'Ouchy 19		
Tél. :	021 601 15 25	E-mail :	info@dessimoz.archi
NPA :	1006	LOCALITE :	LAUSANNE

